

Procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juin 2023

Nom Prénom	Qualité	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à
CHARPENTIER Jean-Alain	Maire	X		
DAVIGNON Laurie	1 ^{ère} adjointe	X		
VIGNON Alexandre	2 ^{ème} adjoint	X		
REMOND Aurélie	3 ^{ème} adjointe	X		
LE MORVAN Alexandre	4 ^{ème} adjoint	X		
GAVIER Janie	5 ^{ème} adjointe	X		
RONFARD Alain	6 ^{ème} adjoint	X		
REUILLE Kelly	CMD	X		
BOSSAN Pascal	Conseiller Municipal	X		
BOULANT Ophélie	Conseillère Municipale	X		
CALOT Michel	Conseiller Municipal		X	RONFARD Alain
COLLIN Valérie	Conseillère Municipale		X	VIGNON Alexandre
DUBUC Bruno	Conseiller Municipal		X	GAVIER Janie
GUENIN Richard	Conseiller Municipal	X		
HULIN Philippe	Conseiller Municipal		X	CHARPENTIER Jean-Alain
JONDET Kévin	Conseiller Municipal	X		
JOURDAN Carole	Conseillère Municipale	X		
MACQUART Christian	Conseiller Municipal	X		
MENAUCCOURT Sonia	Conseillère Municipale		X	DAVIGNON Laurie
SAVARY Christophe	Conseiller Municipal	X		
UTKALA Gilbert	Conseiller Municipal	X		
VIGNON DE MIGUEL Cécile	Conseillère Municipale		X	
ZUCCALI Agnès	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint le Maire ouvre la séance à 18h38.

Désignation d'une secrétaire de séance : Janie Gavier

Vote pour à l'unanimité

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL

Les remarques de MM. BOSSAN et UTKALA sont portées au PV du 11 avril 2023. Celui-ci est ensuite approuvé à la majorité avec 5 voix contre (BOSSAN, BOULANT, JOURDAN, MACQUART et UTKALA)

2 – FINANCES LOCALES ET COMMANDE PUBLIQUE

Subventions aux associations

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur les propositions d'attribution de subventions formulées par la Commission Vie associative.

M. Vignon déclare que la commission « Associations » s'est réunie le 12 mai 2023 pour étudier et statuer sur les dossiers de demande de subventions des associations locales.

Il remercie toutes les associations de la commune pour leur dynamisme et leurs actions tout au long de l'année.

Il précise qu'Agnès Zuccali, présidente de l'association « de l'école de Dessin Pernot », ne prendra pas part au vote en ce qui concerne la subvention pour cette association.

Il soumet les propositions suivantes

Associations	Sommes proposées 2023
--------------	-----------------------

Espérance Pont Varin	1600
Les Francas : centre aéré	3475 (restant à charge 2022)
Les amis de la Blaise	600
Ecole de dessin François Pernot	200
Entraide	1500
La rando Wasseyenne	600
PAWA : kayak	1000
Escrime	1000
ASPM : sauvegarde du patrimoine métallurgique	300
Jumelage	1500
Théâtre Der et Blaise	600
Carnaval	3000
Les Chasseurs	350
FCPE	300
ADMR (aide à la personne)	250
Mouss Kiff : Escalade	500
Manteau Arlequin	200
AGV : gymnastique volontaire	500
ADAF : anciens footballeurs	300
Judo	800
Basket	1300
Souvenir Français	200
Festivités du 14 juillet	1350
Prix de la ville de Wassy aux courses hippiques de Montier en Der	200
Prévention routière	150

Total : 21475 euros.

M. Vignon précise que la subvention « festivités du 14 juillet » est attribuée aux associations qui organisent ces festivités afin de leur donner un coup de pouce. La somme allouée est la somme maximale qui sera attribuée sur facture.

Quatre dossiers sont en suspens :

- La Boule Wasseyenne , USWB et Wassy Bad pour dossier incomplet
- L'Arche de Morphée : nouvelle association à Wassy qui a pour but de soigner les chats en difficulté. (dossier en suspens à la demande de la commission)

Vote pour à l'unanimité

Tarifs des services périscolaires

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur les actualisations de tarifs proposées par la Commission des affaires scolaires et périscolaires pour l'ensemble des services liés à l'enfance.

Alexandre le Morvan remercie la commission pour ses échanges constructifs, ce qui a permis d'ajuster les tarifs proposés.

Vote pour à l'unanimité

Convention fourrière

Le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de fourrière avec la société O' Look Toutou (seule habilitée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération) dont le coût est dorénavant fixé à 1.60 € HT par habitant. Il est rappelé que l'adhésion à un service de fourrière est obligatoire, à défaut de disposer d'une fourrière municipale.

Le Maire rappelle qu'en début de mandat, le conseil municipal, à l'unanimité a voté des délégations de signature au maire, ce qui peut donc l'autoriser à signer cette convention. Du fait de l'augmentation des tarifs de 0.10 € par habitant, soit 1,60 € au lieu de 1,50 €, il a souhaité que soit délibérée l'autorisation de signer cette convention.

M. Bossan dit que dans l'article 8, il est précisé qu'on peut demander un état des interventions en 2019. Le maire dit que c'est une coquille.

Il demande si un recensement du nombre d'enlèvements sur la commune a déjà été demandé. Le maire répond que non.

M. Bossan demande donc à avoir l'état des interventions de la fourrière ces dernières années pour savoir si la somme payée de 5000 € est justifiée ou pas. Le maire précise qu'on pourra demander un état des interventions.

Le Maire précise que la commune n'a pas le choix de ne pas cotiser à la fourrière.

M. Bossan fait une 2eme remarque abordée lors de la commission concernant l'association L'Arche de Morphée. Il s'interroge sur l'intérêt de subventionner cette association à hauteur de 2000 € pour s'occuper des chats alors que la commune paie déjà presque 5000 € à la fourrière pour le même travail.

« Si O Look toutou doit faire de la stérilisation, c'est aux frais des propriétaires ou de la commune éventuellement. » Pour lui, cela fait double emploi.

Le Maire apporte 2 précisions :

- il précise que la somme payée à la fourrière est de 4448 € pour 2780 habitants.
- dans le règlement de la fourrière, la stérilisation peut se faire sur facture au demandeur et donc à la commune si c'est elle qui demande.

Il explique que la commission s'est réunie et qu'il ne sait pas si cette association est légitime ou pas et que la commission a le droit d'émettre un avis. Les remarques qui ont été faites ont été entendues. Il explique que cette association pourrait éventuellement se rapprocher de la fourrière et travailler en commun avec eux.

M. Utkala demande si cette association travaillerait uniquement sur Wassy. Le maire répond que oui.

Vote pour à l'unanimité.

Résultats du concours des maisons fleuries

Le jury du concours des maisons fleuries a fait le tour des participants pour apprécier les décorations florales réalisées. Il est proposé au Conseil d'attribuer les récompenses suivantes :

Catégorie jardin

Mr MAIRET Franck : 70€

Mme BERTON Annie : 60€

Mme BOULANGE Marie-Madeleine : 50€

Catégorie cour/façade

Mme DANGIN Nathalie : 70€

Mr LACOR Gérard : 60€

Mme DHOBIE Nathalie : 50€

M. Macquart intervient en expliquant que l'année dernière il y avait une rubrique supplémentaire où 4 personnes avaient été récompensées et se demande pourquoi pas cette année.

Mme Davignon répond que ce n'était pas une rubrique supplémentaire mais qu'en raison du fait d'un seul participant dans la catégorie cour, il avait été décidé de récompenser tous les autres et que cette année, on peut récompenser les 3 gagnants de chaque catégorie.

M. Macquart se demande si la somme allouée de 60 € l'année dernière était un budget supplémentaire.

Mme Davignon explique que cela ne représentait pas un budget supplémentaire mais que c'était l'argent qui n'était pas utilisé dans la catégorie cours et façades.

Vote pour à l'unanimité.

4 – DOMAINE, PATRIMOINE ET SERVICES MUNICIPAUX

Règlement intérieur des services périscolaires, extra-scolaires et CEL

Le Maire demande au conseil de bien vouloir approuver le règlement intérieur proposé par la Commission des affaires scolaires et périscolaires. Celui-ci sera commun à toutes les structures d'accueil liées à l'enfance.

Mme Jourdan intervient en disant qu'en commission, il y a eu des échanges concernant les termes occasionnel et régulier et qu'il faudrait définir ce qu'on entend par occasionnel et régulier : Une fois par mois est ce régulier ou occasionnel ? M. Bossan dit que une fois par an tous les ans, c'est régulier.

M. Le Morvan explique que les membres de la commission n'ont pas réussi à se mettre d'accord mais que le règlement intérieur est un cadre indispensable en raison des changements et qu'il est modifiable dans un an par exemple en fonction des observations effectuées au cours de l'année.

Mme Jourdan intervient en notifiant qu'il serait sans doute important de faire un bilan en fin d'année prochaine. M. Le Morvan confirme que c'est indispensable.

Elle évoque qu'un bilan est nécessaire aussi au niveau financier puisque les tarifs ont été baissés afin de voir ce que cela coûte à la commune. Elle explique par ailleurs que les familles souhaitaient la mise en place d'une garderie autre que le CEL.

M. Bossan demande comment la communication va être faite aux familles concernant ce nouveau règlement qui va changer les habitudes.

M. Le Morvan explique qu'en parallèle du nouveau règlement un nouveau logiciel d'inscription va être mis en place et que 2 journées seront organisées à l'école courant juin. Les familles ont été prévenues et pourront participer et avoir toutes les informations sur l'utilisation de ce logiciel.

Son utilisation sera obligatoire pour les inscriptions dans toutes les structures périscolaires. Il explique que le conseiller numérique pourra aussi accompagner les familles.

Vote pour à l'unanimité.

Convention avec l'Établissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE)

L'EPFGE est un des partenaires du dispositif Petites Villes de Demain. A ce titre, le Maire propose au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer la convention annexée. Ainsi l'EPFGE se portera acquéreur de l'ancienne casse auto « Petitjean » et réalisera les études préalables à sa transformation en salle de réception extra-communale à vocation multiple. L'établissement procédera ensuite à la cession du bâtiment à la commune qui assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Le Maire explique que l'entreprise ayant cessé son activité, le bâtiment est en vente et que dans le cadre de Petites Villes de Demain, son acquisition pourrait être une opportunité pour la commune. Celle-ci a la possibilité d'être aidée par l'EPFGE dans ce projet. La convention présente les grandes lignes du projet : l'EPFGE se porte acquéreur, fait faire les études nécessaires sauf le sondage des sols ordonné par la DREAL qui a déjà été effectué avant la cessation d'activité. Elle n'a émis aucune observation.

M. Bossan demande à voir le document. Le Maire dit que oui bien sûr. Il rappelle que tous les élus ont accès aux documents qui ont trait à la vie de la commune.

Le Maire explique qu'il a été contacté par une vice-présidente de la Région qui a reçu un appel d'un élu au sujet de la dépollution du site et de l'éventualité de donner une autre destination au projet. M. Bossan indique qu'il s'agit de lui. Il ajoute que Mme Chevillon est vice-présidente du Grand Est, conseillère communautaire à l'Agglo de St Dizier en charge entre autres de tout de ce qui est lié au SRADDET : déclinaison des plans européens en termes de schémas d'aménagement du territoire.

A la suite d'une réunion du conseil communautaire de juillet 2022, une information concernant le SRADDET a été donnée. Celui-ci se traduit par le SCOT au niveau du syndicat Nord Haute Marne.

La question de M. Bossan à Mme Chevillon était de savoir si un recensement des friches industrielles avait été effectué au niveau Grand Est. Ce à quoi elle a répondu que non. Il déclare que le Grand Est n'est pas en capacité de faire le recensement de ces friches qui pourraient être récupérées pour relocaliser des entreprises. Il s'étonne du choix d'une salle des fêtes alors que selon lui, 700 entreprises cherchent à s'installer dans le Grand Est sans trouver de terrain en raison de la ZAN (Zéro artificialisation nette).

Il se demande pourquoi ce recensement n'a pas été encore fait au niveau des syndicats mixtes nord Haute Marne. Il demande si la commune n'aurait pas pu faire ce recensement et le transmettre à l'Agglo.

Il déclare ne pas être opposé à la création d'une salle des fêtes mais s'interroge de savoir si c'est vraiment une priorité pour la ville de Wassy quand on voit le nombre de chômeurs alors que la relocalisation d'une entreprise pourrait peut-être ramener des emplois. Il dit ne pas savoir si c'est possible mais il se demande si au moins ce cheminement intellectuel qui permet de se dire : « on n'a pas d'entreprise qui veut venir chez nous, alors ok on fait une salle des fêtes. »

Le Maire dit que concernant le SRADDET, rien n'a été fait car le PLU doit être modifié. Il faut également que ce projet rentre dans le cadre de l'EPFGE.

M. Bossan reprend la question du recensement des friches industrielles et affirme que ce recensement sera demandé à l'avenir aux communes.

Le Maire déclare avoir rencontré M. Filippuzi et M. Petitjean et avoir indiqué ces bâtiments pour d'éventuelles entreprises. Des contacts ont été pris. Les entreprises peuvent prendre contact avec ces personnes ou avec des particuliers. Les vacances de bâtiments sont connues et pourtant il n'y a pas d'évolution.

Il déclare que dans le cadre de PVD, suite au questionnaire sur le commerce et l'habitat, il a rencontré la CCI qui a demandé à faire un atelier de travail. Il indique également qu'un retour sur les questionnaires sera fait aux élus par la chargée de mission des PVD.

M. Utkala intervient en disant que le bâtiment va être acheté par l'EPFGE et que jusque-là tout va bien. Mais ensuite il se demande qui va supporter les aménagements intérieurs de la salle et si une estimation des travaux a été faite.

Le Maire répond que c'est la commune qui devra faire les travaux et donc payer les 20% restants si les travaux sont subventionnés à 80%. M. Utkala demande alors si le montant des travaux est connu.

Le Maire répond que les études n'ont pas encore commencé et que c'est précisément l'un des objectifs de cette convention.

M. Bossan remarque que l'achat du bâtiment sera à charge de la municipalité suivante.

Le Maire précise que rien ne peut se faire à court terme et qu'il faut des bases solides pour construire l'avenir.

Vote : 18 pour 5 contre (Bossan, Macquart, Utkala, Jourdan, Boulant)

M. Bossan affirme que les élus d'opposition votent contre en avançant qu'ils ne sont pas contre le fait qu'une salle des fêtes se fasse un jour. Mais contre un projet précipité et qu'il fallait donner la priorité à l'emploi plutôt qu'à la fête.

Travaux HAMARIS : délibération de principe

Hamaris a lancé une étude sur trois sites qu'elle souhaite rénover : Joinville, la Porte du Der et Wassy. La phase de diagnostic terminée, les objectifs identifiés d'une requalification pour Wassy sont constitués de :

- Besoin de réduire l'offre pour retendre le marché
- Répondre à la demande liée au vieillissement et au public jeune
- Retrouver une adéquation entre la typologie des logements et la demande locative
- Prendre en considération le risque inondation
- Apporter un grand soin aux espaces extérieurs dont la voirie et le stationnement

Les travaux envisagés portent sur :

- la démolition des bâtiments C et B de La Peupleraie (bât. C en zone inondable et bât. B pour réduire l'impact visuel « barre »), soit 20 logements
- la réhabilitation de 90 logements dans 5 bâtiments : 24 logements avec déclassement typologique et travaux dans la Résidence du Canal ; 36 logements dans les bâtiments Marguerites, Coquelicots et Bleuets et enfin 30 logements dans le bâtiment A de La Peupleraie avec pose de deux ascenseurs et création de balcons en vue d'en améliorer l'accessibilité et l'esthétisme.

Les aménagements des extérieurs, le traitement des espaces résidentiels et la création des balcons nécessitent de mobiliser le foncier de la commune. Parallèlement l'aménagement envisagé d'une passerelle depuis le Parc des promenades rend nécessaire de disposer du foncier actuellement propriété d'Hamaris. Ainsi il serait proposé d'échanger 1 280 m² de foncier ville situé au sud du bâtiment A à Hamaris qui rétrocéderait à la commune 4 200 m² de foncier situé au nord (voirie, parking, bois) afin de réaliser un aménagement en cohérence avec celui envisagé sur le Parc des Promenades.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le principe des travaux envisagés et des échanges de foncier.

Le Maire explique qu'Hamaris a de gros projets d'amélioration de l'habitat. Concernant Wassy, les travaux seraient d'un montant de 6 000 000 € : destruction de bâtiments qui présentent un risque d'inondation, réhabilitation d'autres bâtiments...

Dans le cadre de l'amélioration de l'Habitat, Hamaris a présenté son projet.

M. Bossan demande si on peut connaître le pourcentage de logements sociaux.

Il demande également si les étudiants en post bac trouvent des logements assez facilement.

Le Maire répond qu'il y a un manque de logement pour les étudiants et qu'une rencontre avec la proviseure du lycée, HAMARIS et Mme Aurélie Rémond sera programmée afin de réfléchir ensemble à ce problème. Il ajoute que les propriétaires privés peuvent également être sollicités et qu'un recensement peut être imaginé au niveau de l'Agglo car ce problème se retrouve également à Saint-Dizier et ses alentours.

M. Bossan s'interroge sur les modalités d'attribution des logements.

Le Maire répond que c'est Hamaris qui réunit une commission qui étudie les dossiers de demande de logements et les attribue selon des critères qu'ils ont définis. Mme Remond

ajoute que les logements attribués aux étudiants ne peuvent pas être loués à d'autres personnes.

M. Bossan demande si un recensement des logements vacants ou délabrés ne pourrait pas être envisagés afin de leur proposer de réaliser des travaux.

Le Maire répond que c'est précisément l'un des objectifs du questionnaire et de l'étude sur l'habitat lancés il y a quelques semaines.

Vote pour à l'unanimité.

5 – FONCTION PUBLIQUE

Modifications de postes

Afin d'adapter le temps de travail aux nécessités de service et à l'annualisation, et en accord avec les agents, le Maire propose au Conseil de modifier deux postes comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2023 :

- Adjoint territorial d'animation à 23h00 au lieu de 23h38
- Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à 23h38 au lieu de 24h00

Le Maire explique que ces modifications ont été effectuées en concertation avec les agents.

Vote pour à l'unanimité.

Informations diverses ne donnant pas lieu à vote

Un retour sur les questionnaires sur l'habitat sur le commerce et l'habitat sera fait aux élus tout prochainement.

Informations sur les décisions prises par délégation du Conseil municipal consentie au Maire

- Tableau récapitulatif des DIA (déclarations d'intention d'aliéner) pour lesquelles la commune n'a pas souhaité préempter

M. Vignon apporte une information avant les questions diverses : le calvaire de Pont Varin qui était en pièces détachées aux services techniques depuis des années est complètement restauré.

Questions du groupe d'opposition :

1- Mail envoyé à Monsieur VIGNON le 28/05/2023 : nous sommes très étonnés de la méthode employée pour aborder un sujet communal ! Le mail est utilisé pour des informations, des convocations/invitations ou encore des échanges entre particuliers.

Un dossier communal doit être traité en Commission de travail et les résultats éventuellement communiqués en Conseil Municipal. La recopie de la brochure "Itinéraire du Patrimoine-

Wassy-2000", pour rappeler ce que représente la croix de la Perrière, n'explique en rien vos raisons de vouloir déplacer cet édifice après réfection. Votre mail comportant nombre d'imprécisions, (Quels Services d'Etat ont été contactés?, quels coûts prévisionnels engendrés par la réfection et le déplacement ?, quelle raison de vouloir déplacer ce patrimoine historique ?), il nous semble indispensable de réunir la Commission du Patrimoine afin d'aborder ce sujet de façon constructive et participative.

Pouvez-vous apporter une réponse à nos interrogations ?

M. VIGNON explique que du fait de l'état de dégradation avancé des monuments historiques inscrits ou classés, il a pris contact avec l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) et l'Architecte des Bâtiments de France afin d'obtenir un RDV pour échanger sur ces dossiers et visiter les monuments. Il indique s'être accordé avec les services de l'Etat sur une priorisation des monuments à restaurer et que la Croix de la Perrière serait le premier.

Lors de cette rencontre, il a été évoqué l'éventualité du déplacement de cette dernière afin de lui donner une meilleure visibilité.

Le souhait qu'il a alors émis est de ne pas l'éloigner de son emplacement d'origine qui était au début de la rue Mauljean, autrefois le Faubourg de La Perrière.

Il y a un accord de principe sur cette idée, cependant, plusieurs emplacements devaient être proposés afin d'établir un diagnostic de faisabilité qui permettra d'avoir un chiffrage.

C'est pour cela, qu'il a envoyé un mail à l'ensemble du conseil municipal afin de recueillir les avis de chacun et surtout de connaître la volonté politique sur ce dossier. Il indique n'avoir pas jugé nécessaire en l'état actuel du dossier de réunir la commission, mais que celle-ci sera bien évidemment convoquée lorsque le dossier aura avancé.

M. Vignon déclare pour finir que ce n'est pas simple avec l'opposition, quand la municipalité communique ça ne va pas et quand elle ne communique pas, ça ne va pas non plus.

2- Lors du Conseil Municipal du 11 Avril 2023, Madame DAVIGNON nous a annoncé que la Municipalité allait travailler sur les points de consommations énergétiques (Electricité) non maîtrisés, à savoir les postes "GS PRIMAIRE" et "MAIRIE" présentés dans le tableau récapitulatif "CONSOMMATION ELECTRIQUE de la commune de Wassy", page 6 du document annexé au procès-verbal de ce Conseil. Quel est le résultat de ce travail ?

Mme DAVIGNON répond qu'elle n'a pas dit qu'il y avait des « consommations électriques non maîtrisées » mais seulement qu'il y a eu une surconsommation de 1855 kwh par rapport aux relevés 2022 sur le point de livraison de la mairie sur la période 01 janvier au 31 mars 2023. 1855 / 66 (jours 01 jan au 31/mars) 28 kwh / jours sur ces 3 mois. Mais pas que (annexe mairie 102.12 kwh, bureau aide sociale 3.57 kwh).

Le travail consiste à identifier les appareils ou les gestes qui seraient à l'origine de cette consommation. La consommation ne signifie pas qu'il y a une non maîtrise comme cela est dit par l'opposition. D'une année sur l'autre l'activité, la fréquentation (réunions, cérémonies ...) dans les bâtiments n'est pas identique. Ce qui explique qu'il puisse y avoir des variations sur l'éclairage et/ou le chauffage. Il faudra faire le point sur l'année complète pour avoir une réelle vision sur l'évolution des consommations.

L'arrivée de Linky apporte de la finesse, justesse sur la répartition de la consommation ce qui n'était pas possible précédemment.

Les premières analyses des consommations laissent à penser que c'est lié aux systèmes de chauffage (PAC et soufflerie) car la consommation de l'ensemble des bâtiments administratifs a chuté dès le mois de mai.

Consommation de mars 2023 (en période de chauffe) et mai 2023 (sans chauffage) $2748.28 - 1514.44 = 1233.84$ KWH de moins.

Comparons : Mai 2022 $1887.54 -$ Mai 2023 $1514.44 = 373.1$ KWH démontre que les actions menées sont bénéfiques.

Le dysfonctionnement de la PAC de la salle du conseil a peut-être joué un rôle dans cette consommation. Une vérification de celle-ci a été demandée. Mais il faudra attendre l'an prochain pour comparer, lorsque celle-ci sera remise en route pour l'hiver. Cependant comme expliqué précédemment l'activité de l'an prochain sera encore différente de celle de cette année. Ainsi que les températures extérieures, donc la consommation sera différente là encore.

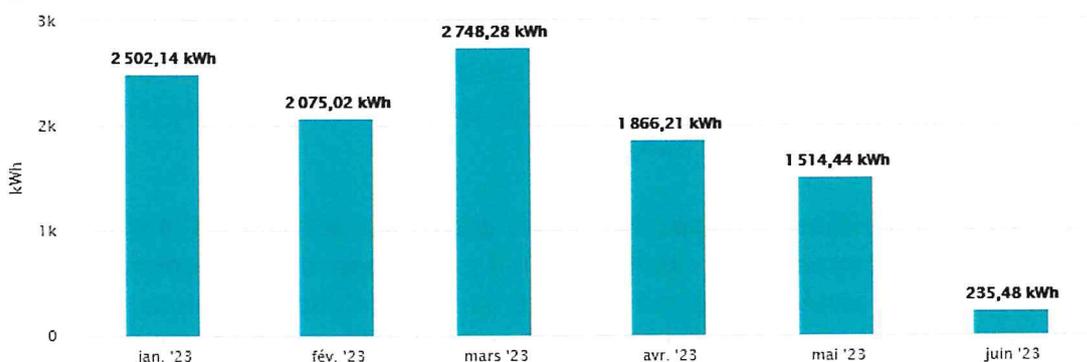
[C5 - PS ≤ 36 kVA] - Conso annuelle (kWh) - Cliquez sur une année pour accéder aux con... [Supprimer le zoom](#) | :

● WASSY - 215203944 - Bâtiment administratif - [C5 - PS ≤ 36 kVA]



[C5 - PS ≤ 36 kVA] - Conso annuelle (kWh) - Cliquez sur une année pour accéder aux con... [Supprimer le zoom](#) | :

● WASSY - 215203944 - Bâtiment administratif - [C5 - PS ≤ 36 kVA]



Les actions engagées :

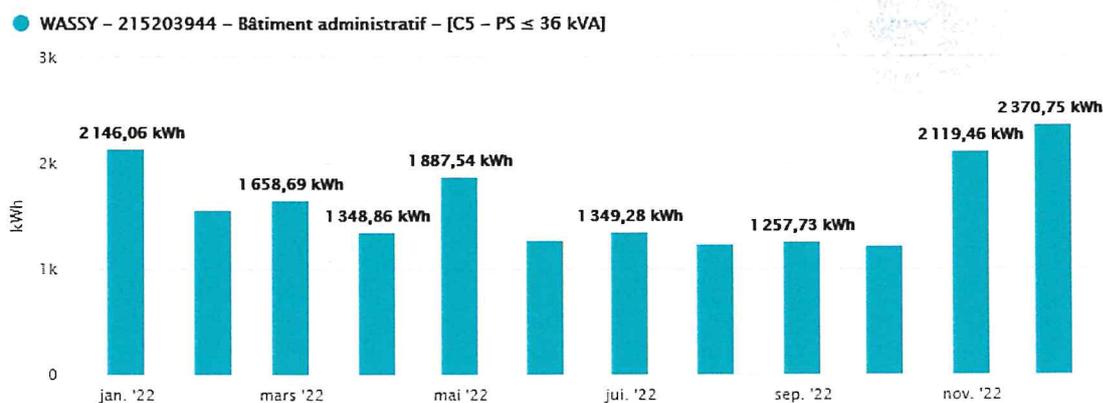
Les travaux liés aux économies d'énergies débuteront dès l'obtention des subventions qui sont en cours d'instruction auprès des services concernés.

Pour le groupe scolaire : Le passage en LED est prévu dans tous les bâtiments scolaires, le remplacement des baies vitrées dans les escaliers de la primaire et de tous les radiateurs. Des détecteurs de présence ou temporisation seront également mis en place dans les toilettes et les couloirs de l'école.

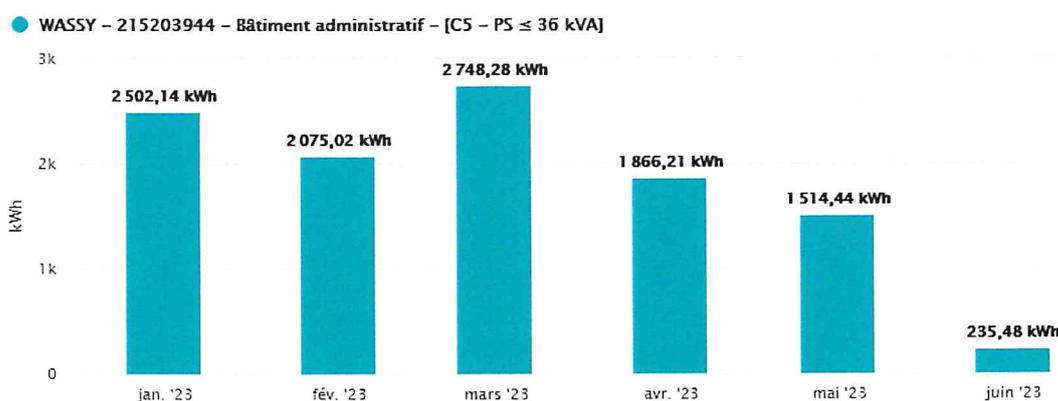
Pour la mairie : Dossier en cours pour le remplacement de l'ensemble des menuiseries de la salle du conseil municipal ainsi que le remplacement de la porte d'entrée principale.

Une sensibilisation a également été faite auprès du personnel lors des réunions de service afin de rappeler les éco-gestes.

[C5 - PS ≤ 36 kVA] - Conso annuelle (kWh) - Cliquez sur une année pour accéder aux con... [Supprimer le zoom](#) | [⋮](#)



[C5 - PS ≤ 36 kVA] - Conso annuelle (kWh) - Cliquez sur une année pour accéder aux con... [Supprimer le zoom](#) | [⋮](#)



3- La bache de réserve d'eau, située aux abords du parking d'ALDI est percée. Quelles mesures avez-vous prises pour assurer la sécurité Incendie de cette zone ?

Cette bache est située sur un terrain privé, propriété du groupe ALDI. Un recensement des bornes à incendie a été effectué et la zone est couverte par 3 bornes à incendie, ce dont le SDIS a connaissance. M. Utkala demande pourquoi alors, si la commune n'est pas propriétaire, entretient-elle le terrain autour. Le Maire répond qu'il devait certainement s'agir d'un accord ancien pour maintenir l'accès.

Lors de l'approbation du procès-verbal, M. BOSSAN a fait remarquer que le montant total indiqué des subventions n'était pas le bon. Il a en outre demandé si la réunion prévue avec Hamaris et le lycée avait eu lieu. Mme REMOND n'étant pas présente, aucune réponse n'a pu lui être faite.

M. UTKALA souhaite indiquer que la phrase selon laquelle tous les élus ont accès aux documents qui ont trait à la vie de la commune est une contre-vérité.

Le présent procès-verbal est approuvé à la majorité. 5 contre (Mme JOURDAN, HERNANDEZ-FELDEISEN ; MM. BOSSAN, MACQUART et UTKALA)

La secrétaire de séance,

Jaric GAVIER

